

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 73 (1922)
Heft: 5

Artikel: Le gui sur l'épicéa
Autor: Delacoste, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le gui sur l'épicéa.

L'étrange plante qu'est le gui (*Viscum album*) a le don d'exciter la curiosité des savants et de bien d'autres qui ne le sont pas.

Je n'ai pas jusqu'ici, hélas! été assez favorisé par le sort pour découvrir le buisson sacré sur le chêne. Je ne désespère pas cependant d'y arriver et déjà je me prépare, avec une joie sacrilège, à aiguiser



la fameuse serpe d'or pour en trancher le rameau sur lequel resplendira . . . le gui du chêne!

Et pourquoi cet espoir furieux? Voici. J'ai déjà eu le plaisir, en 1918, de contribuer à découvrir une première fois la fameuse plante sur des épicéas d'une forêt de Saxon, en Valais, et je l'ai retrouvée personnellement, il n'y a que quelques jours, dans une forêt des environs de St-Maurice!

A en croire les botanistes, la présence du gui sur l'épicéa est très rare; les cas connus en Suisse s'expriment par les deux ou trois premières unités. La photographie ci-jointe donnera une idée assez

exacte du développement de la plante un peu en-dessous de la flèche d'un épicéa âgé d'une soixantaine d'années. Quant à l'exemplaire lui-même, il est destiné au Musée botanique de l'Ecole polytechnique à Zurich.

La forêt en question est située en bordure de la vallée du Rhône, sur des éboulis calcaires provenant des parois vertigineuses sur lesquelles est perché le joli village de Mex (altitude: environ 600 m.). Sol sec. Exposition N-E. Les essences forestières sont principalement: le pin sylvestre, le sapin blanc, le mélèze, l'épicéa et quelques feuillus.

Dans ce peuplement, le gui se rencontre en grosses et nombreuses touffes sur les deux premières essences, pas du tout sur la 3^{me}, exceptionnellement sur la 4^{me}. Les arbres fruitiers de la plaine voisine sont aussi les hôtes fréquents du gui. C'est même la présence simultanée du parasite sur le pin et sur le sapin blanc qui m'a permis de supposer sa présence également sur l'épicéa, supposition qui, par une vraie chance, s'est trouvée justifiée par ma trouvaille.

Ajoutons que la forme du gui rencontrée sur l'épicéa se distingue par des feuilles plus jaunes et surtout plus étroites que les feuilles des autres variétés portées par les sapins blancs ou par les arbres fruitiers.

Monthey, le 20 mars 1922. *F. Delacoste*, inspecteur forestier.

CONFÉDÉRATION.

Conseil des Etats. *La police des forêts.* M. Huber (Uri) développe une motion qu'il a déposée sur le bureau le 20 octobre 1921 et qui est ainsi conçue :

« Le Conseil fédéral est invité à présenter, après étude, un rapport et des propositions sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu de modifier le chiffre 4 de l'art. 42 de la loi concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts dans ce sens que les subsides pour l'établissement de chemins de dévestiture et d'autres installations permanentes pour le transport des bois pourront aller jusqu'à 20%, dans les régions de montagne jusqu'à 30% des dépenses. »

M. Chuard, chef du Département de l'intérieur, déclare que le Conseil fédéral accepte la motion et qu'il examine depuis longtemps la question d'une revision de la loi sur les forêts. Le texte français de la motion doit être rectifié dans ce sens qu'il est question de porter les subsides, dans les régions de montagne, de 20 à 30 % des dépenses.

(*La Revue*, 22 mars 1922.)

Ecole forestière. *Hôtes de marque.* Notre Ecole a eu, au commencement d'avril, la visite d'une trentaine de députés de la Chambre française venus en Suisse, avec, à leur tête, M. le ministre *Vidal*, sous-secrétaire d'Etat, pour étudier nos établissements d'instruction technique. Ces messieurs ont parcouru les différents bâtiments de l'Ecole